

6<sup>me</sup> Commission

d'Initiative Parlementaire  
(formation de <sup>12</sup> Juillet 1879)

C<sup>1</sup> Commission d'initiative parlementaire  
Séance du 12 juillet 1879

M<sup>r</sup> Massot Doyen d'âge Président  
M<sup>r</sup> Delsol secrétaire d'âge

Il est procédé à la Constitution du Bureau.

Ont obtenu : (Votants 13 - majorité absolue 7.)  
Sous la Présidence : (Votants 13 - majorité absolue 7)  
M. Massot 7 voix, M. de Boudy 3, M<sup>r</sup> Salverne 2 Delsol 1  
M<sup>r</sup> Massot ayant obtenu la majorité absolue  
est proclamé Président.

Sur le Secrétariat (Votants 14 - majorité 8.)  
M<sup>r</sup> Guyot Savaline - 10 voix  
M<sup>r</sup> Delsol ——— 4 voix

En conséquence M<sup>r</sup> Guyot Savaline est  
nommé Secrétaire

Le Président

Le Secrétaire

P. Massot

J. Delsol

Séance du 31 juillet 1879.

La séance est ouverte à 1 h. <sup>3/4</sup>, sous la présidence de M<sup>r</sup> Massot. M. Narre, remplit les fonctions de secrétaire en l'absence de M. ~~Delsol~~ Guyot Savaline.

M. le Colonel Meinadier développe les motifs à l'appui de la proposition de loi tendant à faire participer tous les titulaires de pensions militaires accordées antérieurement à 1878 au bénéfice de la subvention promise par l'art. 8 de la loi du 22 juin 1878, proposition présentée par M. Meinadier et plusieurs autres sénateurs.

M. Lebret appuie la proposition. M. Tribière prend part à la discussion. M. Lebret est nommé rapporteur.

Sur la proposition de loi relative à la prestation du serment militaire, présentée par M. Estelin, la Commission est d'avis qu'il y a lieu d'en ajourner l'examen. La séance est levée à deux heures dix minutes.

Le Président  
M. Massol

Le Secrétaire:  
Jl. Barnes

Séance du 27 janvier 1880.

La séance commence à 1 h 1/2 sous la présidence de M. Massol, M. Guyot-Laroche remplissant les fonctions de Secrétaire.

Sont présents:

Messieurs: Massol, Loyet, Hervil, Sufay, Barnes, Broussel, Solbreux, Michel, De Brojère, Hébrard, Bilière, Rogache, Delcroix, Guyot-Laroche.

M. Lenoir: Donne lecture d'une proposition de Lois ayant pour objet 1° la révision des articles 50, 66, 67, 69, et 211 du code pénal, concernant les mineurs de 16 ans; 2° la révision de la loi du 9 août 1870 sur l'éducation et le patronage des jeunes détenus.

Les propositions sont présentées par Messieurs Broussel, Béranger, Sufay et l'amirot Bourichon.

M. Broussel expose que la proposition dont il s'agit a été l'objet d'une enquête sérieuse, d'une discussion approfondie au sein du conseil supérieur des prisons et qu'elle est en partie l'application du remarquable travail de M. Félix Voisin, et il espère qu'elle sera, en raison même du grand intérêt qu'elle présente, favorablement accueillie. M. Broussel est nommé rapporteur et

l'unanimité. Des membres présents.

M<sup>r</sup> Foviel fait ressortir les avantages de la proposition, son urgence, sa haute utilité, et comme le rapporteur est un des auteurs de la proposition, il s'abstient de regard un essai de modestie, et serait heureux que la commission voulut bien insister sur la nécessité de constater dans le rapport, l'avis unanimement favorable de la commission.

M<sup>r</sup> le président au nom des commissaires, sans le désir manifesté par M<sup>r</sup> Foviel, la séance est levée à 2 heures.

Le Président.

P. Mathot

Le Secrétaire  
G. Nyod-Lavotz